

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2024

Convocations adressées le : mercredi 18 septembre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 5 (délibération 1) 6 (délibérations 2 à 7)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 8 (délibération 1) et 9 (délibération 2 à 7)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD (délibérations 2 à 7) ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Aude GOBLET ; Michel PADONOU ; Gérard SERER.

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Alain BENARD ; Emmanuel DUMENIL ; Michel GILLOT ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND ; Régis SALIC ; Nathalie SAVATON.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

**C 24/09/07 - INSTITUTIONS - INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE
PRESIDENT ET PAR DELEGATION**

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 1^{er} mars 2023, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

➤ **Signature des arrêtés suivants :**

- **Arrêté 2024-20** : Délégation de signature à Monsieur Sébastien PERRET, responsable du service exploitation – aménagement réseau bus ;
- **Arrêté 2024-21** : Demande de subvention Fonds Vert pour le financement pour un projet d'incitations financières à la pratique du covoiturage ;
- **Arrêté 2024-22** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2024-01 cession bus 321-324-491 ;
- **Arrêté 2024-23** : Demande de subvention dans le cadre d'achat de vélos à assistance électrique pour le service Velociti ;
- **Arrêté 2024-24** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2024-06 – cession d'autobus Renault Master A24 et A25.

➤ **Signature des conventions suivantes :**

- Convention de mise à disposition temporaire d'espaces dans le cadre de l'expérimentation tiers-bus.

➤ **Signature des marchés suivants :**

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Montant en € HT	Date de notification
------------------	--------------	-------	-----------------	----------------------

24004T01	SYSTRA FRANCE/SARECO FRANCE	Etude de mobilité stationnement sur le secteur de la porte Est métropolitaine	124 515 €	11/06/2024
24005T01	ASSISTANCE DEPANNAGE TOITURE – ATTILA	Travaux de reprise des étanchéités de la toiture du centre de maintenance du Tramway	153 425.00 €	25/06/2024
24006T01	URBANE0	Fourniture, pose et dépose d'abris voyageurs non publicitaires	Maxi : 105 000.00 €	08/07/2024
24007T01	ROUSSEAU ET SCHORGEN	Accord-cadre pour la réalisation de prestations foncières, topographiques, levés/surveillances d'ouvrages d'art, d'investigations complémentaires et de géoréférencement / collecte de données patrimoniales	Maxi : 6 000.00 €	16/07/2024
24007T02	GEOFIT GEOSAT GEOPLUS		Maxi : 68 000.00 €	16/07/2024
24007T03	AXIS CONSEILS		Maxi : 66 000.00 €	16/07/2024
24007T05	DETECT RESEAUX 72/ DETECT RESEAUX 44		Maxi : 20 000.00 €	16/07/2024
24007T06	CONOTECH		Maxi : 20 000.00 €	16/07/2024

➤ **Signature des avenants pour le compte du SMT suivants :**

Avenant 1 au marché 23007T01 « Mise aux normes ATEXES du barnum de la travée GPL de l'atelier de maintenance Fil Bleu – Relance du lot 2 Electricité après déclaration sans suite » notifié à Cegelec Tours Electricité le 04/07/2024.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ;
et L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 ;
Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>M. MAZET</p>	<p>Pour le Président et par délégation,</p> <p>La Directrice,</p>  <p>Soazic LE GUEN</p>
---	---